

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

SECTEUR AQUATIQUE – Bain libre

IMPORTANT– CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Qui accepte-t-on au Centre aquatique ?

Ce sont les résidents de Beaufré, Saint-Joachim et de Sainte-Anne-de-Beaufré, ainsi que :

- Propriétaires d'entreprises dans l'une des 3 villes
- Policiers de la SQ
- Grands-parents résidents avec leurs petits-enfants non-résidents
- Petits-enfants résidents avec leurs grands-parents non-résidents
- Travailleurs d'un autre pays qui est présentement sous contrat de travail résident dans l'une des 3 villes
- Propriétaires d'une résidence secondaire (incluant conjoint(e) et enfants s'ils demeurent à la même résidence principale).
- Association Bénévole Côte-de-Beaufré (avec une réservation, pour leur clientèle de personne à mobilité réduite et/ou perte d'autonomie et/ou vivant une situation d'exclusion sociale, et ce même si celle-ci provient de villes qui n'ont pas signé d'entente)
- Écoles primaires des 3 villes (avec une réservation)
- École secondaire Mont-Sainte-Anne (avec une réservation)
- Centre d'éducation aux adultes (avec une réservation)
- CPE La Peluche dont l'installation est sur le territoire de Beaufré, Sainte-Anne-de-Beaufré et Saint-Joachim (avec une réservation)

DÉFINITIONS

- **Résident** : Personne physique ayant sa résidence principale ou propriétaire non domicilié qui reçoivent un compte de taxes municipales à Beaufré, Sainte-Anne-de-Beaufré ou Saint-Joachim. Sont aussi considérés comme résidents les enfants des propriétaires de résidence principale ou non domiciliée. Les propriétaires d'entreprise qui reçoivent un compte de taxes municipales soit de; Beaufré, Sainte-Anne de Beaufré ou Saint-Joachim sont également admis comme résident. Si le conjoint(e) du propriétaire de la résidence secondaire demeure à la même

adresse de résidence principale ainsi que les enfants, ils ont accès au Centre aquatique.

- **Famille:** Ensemble constitué par le(s) parent(s) et leur(s) enfant(s) ayant un même lieu de résidence principale.

BONNET DE BAIN

Le bonnet de bain est obligatoire pour tous les participants dans tous les bassins du Centre aquatique.

ANNULATION D'ACTIVITÉ

Pour des raisons hors de notre contrôle par exemple; bris mécanique, ventilation, chloration, tempête de neige, qualité ou température de l'eau, etc., il se pourrait que nous ayons à annuler une activité à laquelle vous êtes inscrit ou une partie de celle-ci. Selon le temps manqué, nous vous proposerons l'activité suivante ou nous vous mettrons une note de crédit applicable sur un autre bain. Prise de décision;

- Si plus de 50% du temps de baignade a été utilisé par le client, il n'y a pas de crédit offert;
- Si moins de 50% du temps de baignade a été utilisé par le client, un crédit de reprise sera offert;

ACCÈS À L'ENCEINTE DE LA PISCINE

Pour des raisons de sécurité et de respect pour les autres usagers occupant la piscine, nous demandons aux clients d'attendre dans la zone des Plexiglas, et ce, jusqu'au début de leur activité.

Le Centre aquatique Entre fleuve et montagnes se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un(e) client(e) si sa condition physique ou psychologique peut entraîner des risques pour sa propre sécurité ou celle des autres.

PRÉSENCE DES PARENTS – ENFANTS DE 8 ANS ET MOINS

Les enfants de 8 ans et moins doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable de 16 ans et plus. Celui-ci doit être en surveillance constante de l'enfant et se trouver à une portée de bras dans l'eau.

VESTIAIRE FAMILIAL

Le vestiaire du Centre aquatique est familial, tous les genres y sont admis. Il est obligatoire d'utiliser les cabines pour vous changer et de respecter l'intimité des autres usagers. Les enfants de 8 ans et moins doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte de 16 ans et +.

CHAUSSURES ET POUSSETTES

Par mesure d'hygiène, aucune chaussure provenant de l'extérieur (bottes, souliers, sandales, etc.) n'est tolérée dans les vestiaires. Veuillez les laisser dans les étagères avant les tourniquets. Soyez prudents : lorsque le plancher des vestiaires est mouillé, il peut être très glissant. Pour la même raison, les poussettes sont interdites dans les vestiaires et sur le bord de la piscine. Un stationnement à poussette est à la disposition des parents à l'entrée des vestiaires. Les poussettes peuvent être laissées dans l'air d'observation.

CELLULAIRE ET PRISE DE PHOTOS

Il est interdit de prendre des photos dans les vestiaires et sur le bord de la piscine. L'utilisation du cellulaire est interdite dans l'enceinte du Centre aquatique.

NOURRITURE ET BOISSON

Aucune nourriture ou boisson (autre que de l'eau dans une bouteille de plastique) n'est autorisée dans l'enceinte de la piscine ni dans les vestiaires.

FÊTES ET JOURS FÉRIÉS

Toutes les activités sont maintenues lors des fêtes suivantes : Saint-Valentin, Vendredi saint, fin de semaine de Pâques, lundi de Pâques, fête des Mères, Saint-Jean-Baptiste, fête du Canada, fête des Pères, Halloween, fête des Patriotes, fête du Travail et Action de grâce.

OBJETS PERDUS

Les objets perdus sont remisés sur une table dans l'air d'observation. À la fin de la session, les objets non réclamés seront envoyés à un organisme de don.

CODE ÉTHIQUE DU NAGEUR

Pour un entraînement agréable en couloir, soyez respectueux envers les autres nageurs :

1. Nagez dans le couloir correspondant à votre vitesse.
2. Le personnel se réserve le droit de demander aux nageurs de changer de couloir au besoin afin de s'adapter aux particularités de chaque bain.
3. Nagez en conservant votre droite.
4. Effectuez les virages au centre du couloir.
5. Déplacez-vous sur les côtés afin de libérer le centre du couloir lorsque vous êtes arrêté aux extrémités d'un couloir.
6. Passez à la gauche du nageur lorsque vous effectuez un dépassement et assurez-vous qu'il n'y ait pas de nageurs en sens inverse pendant la manœuvre.
7. Conservez votre vitesse si l'on vous dépasse et nagez près du câble. Si vous êtes près du mur, arrêtez-vous et laissez passer le nageur qui souhaite vous dépasser.
8. Rangez le matériel utilisé à l'endroit approprié (planches, palmes, etc.).
9. Respectez les autres nageurs, et ce, en tout temps.

10. Assurez-vous de respecter les règles vestimentaires dans les piscines.

EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE COLLABORATION !